

Motion du CNU 27 (Informatique)

La section 27 du CNU, réunie ce mardi 22 mai 2012 pour statuer sur l'attribution des Congés pour Recherche et Conversion Thématique (CRCT), regrette que le nombre de semestres de CRCT alloués à la section soit si limité (21 semestres pour 104 demandés).

Rappelons qu'en 1984, les enseignants-chercheurs ont accepté d'augmenter leur service d'enseignement en échange, entre autres, de l'obtention tous les sept ans d'une année pleine consacrée à leurs recherches. La section demande que ce droit à CRCT régulier soit garanti.

De plus, dans un contexte de travail fréquemment caractérisé par un manque chronique de postes d'enseignants-chercheurs et de BIATOSS, qui oblige les enseignants-chercheurs à augmenter fortement leur service d'enseignement et à remplir des tâches qui devraient être dévolues aux personnels administratifs et techniques, la possibilité d'obtention d'un CRCT à intervalles réguliers et rapprochés, à l'identique de ce qui se pratique au niveau mondial, devient une nécessité à l'amélioration des conditions d'exercice du métier.

La section demande aussi que dans les cas où le CNU propose un semestre et où l'établissement est d'accord pour en accorder deux, la décision de l'établissement soit prioritaire. Ce choix semble règlementairement possible aujourd'hui, et cela devrait être rappelé aux établissements.

Pour une mise en œuvre simplifiée à l'avenir, nous demandons le rétablissement de la possibilité de cumuler un semestre obtenu au CNU et un semestre obtenu en local.

**Motion votée le mardi 22 mai 2012 ,
en session d'avancement et d'attribution des CRCT
du CNU 27 (48 votants) :
0 refus de vote, 0 non, 48 oui.**